

DEPARTEMENT DU GARD
Délibération D2024_03

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 030-253002786-20240221-D2024_03-DE



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES
Mairie
Place de la Mairie
30620 AUBORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Nombres de membres		
Afférents au conseil syndical	En exercice	Ayant pris part au vote
8	8	7

Séance du : L'an deux mille vingt-quatre, le 21 février 2024

L'assemblée délibérante du SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, Sous la présidence de Monsieur André BRUNDU, Président
Etaient présents : Messieurs BRUNDU André, LEBOIS Didier, TRICOU Sébastien, Christian CARTEYRADE Théos GRANCHI, Jean-Luc CHAILAN
Procuration : Monsieur Jean-François DURAND COUTELLE donne procuration à Monsieur Théos Granchi
Excusé : Jean Claude MAZAUDIER,

Date de convocation
et affichage : 13/02/2024

Un scrutin a eu lieu, Sébastien TRICOU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n°D2024_03 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Le conseil syndical réuni sous la présidence de M. André BRUNDU
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2023**,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2023**,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	37 545.57 €		-2 789.47€	39 000 € Dépenses	-33 919 €	837.10€
FONCT	208 538.09 €	0.00 €	-8 358.60 €	5 081 € Recettes		200 179.49 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	200 179.49 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		200 179.49 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 030-253002786-20240221-D2024_03-DE



LE CONSEIL SYNDICAL, entendu l'exposé, décide d'approuver le report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 de ladite section.

Vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme

Fait et délibéré, à Aubord, le 21/02/2024

Le Président,

André BRUNDU,

A handwritten signature in black ink is written over a blue stamp. The stamp consists of two lines of text: 'SMTEU' on the top line and 'AUBORD-CA/NIMES MÉTROPOLE' on the bottom line.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 22/02/2024
Et publication ou notification du 22/02/2024